



## Décision de radiodiffusion CRTC 2016-149

Version PDF

Ottawa, le 25 avril 2016

**Stornoway Communications Limited Partnership**  
Toronto (Ontario)

*Demande 2016-0301-9, reçue le 29 mars 2016*

### **The Pet Network – Révocation de licence**

1. Stornoway Communications Limited Partnership a demandé la révocation de la licence de radiodiffusion qu'il détient relativement au service de catégorie B spécialisé de langue anglaise The Pet Network, initialement accordée dans *The Pet Network*, décision de radiodiffusion CRTC 2000-692, 14 décembre 2000.
2. Compte tenu de la demande du titulaire et conformément aux articles 9(1)e) et 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, le Conseil **révoque** la licence de radiodiffusion attribuée à Stornoway Communications Limited Partnership à l'égard de l'entreprise susmentionnée.

Secrétaire générale